

spécifique et très étroite. Le programme s'applique à l'agriculture dans le sens large. M. Davidson explique que le programme est très complexe et qu'on n'en saisit pas facilement toute la portée. Un peu plus loin, il expose certaines conceptions qui ont inspiré le programme:

La notion de l'utilisation multiple des ressources et de l'intégration de la mise en valeur des ressources qui a été le thème central de la conférence sur les ressources et notre avenir se retrouve dans l'ARDA. L'idée maîtresse est sensiblement la même. La notion de l'utilisation multiple et de l'intégration de la mise en valeur des ressources a un champ d'application très large et bien qu'elle semble quelque peu difficile à réaliser, elle s'est révélée d'application pratique.

De plus, on retrouve dans l'ARDA deux objectifs bien déterminés, et peut-être davantage: les problèmes du redressement de l'économie rurale face à l'évolution technologique rapide et l'idéal de la conservation des terres, ce qui revient à dire la production maximum à tirer de nos terres et la création de rapports judicieux entre l'homme et la terre.

C'est surtout ce deuxième objectif que je voudrais voir appliquer à nos bandes indiennes et à nos réserves indiennes. Plus tard, M. Davidson a déclaré, et c'est la raison technique, si l'on peut dire, qui m'a poussé à présenter cet amendement:

Qu'on me permette de souligner, alors, que sauf à l'égard de la recherche, le gouvernement fédéral ne peut rien faire de son propre chef en vertu de l'ARDA: il lui faut l'assentiment des provinces. Des programmes peuvent être mis en œuvre seulement si les provinces en prennent l'initiative et collaborent avec nous. Le programme est conforme à notre régime fédéraliste de collaboration entre les gouvernements. Voilà un point de la plus grande importance. Et il me force à ne dire que des généralités à l'égard de l'ARDA pour le moment, non seulement parce que le programme en est à ses débuts, mais également parce que, bien que nous ayons eu des entretiens avec toutes les provinces depuis un mois et demi nous n'avons pas encore conclu d'ententes avec elles.

En fait, nous avons conclu depuis une entente avec la province d'Ontario. Maintenant, comme le déclare le Directeur, il faut souligner que le gouvernement fédéral permet que des ententes soient conclues avec les provinces. J'estime que cet amendement permettrait aux conseils de bandes de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral et de profiter du fonds particulier qui serait disponible, et, dans certaines régions et localités, ils pourraient mettre en œuvre au titre de l'ARDA un programme qui pourrait s'intégrer aux réserves. J'espère que dans les régions où les réserves s'intègrent dans un ensemble plus vaste de conservation, elles pourront se joindre aux programmes fédéraux-provinciaux.

Je le répète, l'amendement que je demande est minime mais logique, à mon avis. Il étendra la portée, certes, des principes et des objectifs de cette loi d'une façon appréciable.

[M. Fisher.]

Pour citer quelques exemples précis empruntés à ma propre région, je pourrais dire comme quelques autres représentants, que ma circonscription compte un grand nombre d'Indiens. Il y en a je crois plus de 6,000 et peut-être 7,000. Bon nombre d'entre eux sont pauvres. Je sais que leur niveau économique est bien inférieur à la moyenne des autres Canadiens du pays et de la région. Ces gens, par suite de leur passé, ont des aptitudes surtout valables dans les forêts et tous les domaines ayant trait aux forêts comme la pêche, la chasse, l'abattage du bois, l'aménagement de parcs et autres choses du genre.

On a dit que lorsqu'on envisage les occasions économiques qui s'offrent aux Indiens on se rend compte de la difficulté que nous rencontrons à les intégrer dans nos secteurs économiques naturels, comme les sociétés de pâte et de papier et les mines qui se trouvent dans notre région. Ils espèrent beaucoup avoir l'occasion d'utiliser davantage leurs propres compétences et leurs propres talents, par l'entremise des conseils de leurs bandes. Dans le discours que j'ai mentionné, M. Davidson déclare:

En vu d'accroître notre production sylvicole, notre industrie forestière a besoin, j'en suis sûr, d'un plus grand nombre de terres arables, dans notre meilleur climat, et accessible aux scieries et aux marchés. Vaudrait-il la peine d'investir beaucoup d'argent pour assurer l'administration forestière de ces terres, où l'on pourrait ensuite produire de la fibre de bois à des prix très convenables? A mon avis, voilà une importante question, dans le cadre de nos ressources nationales: ces terres méritent-elles d'importants placements, tant publics que privés, pour en assurer l'exploitation bien organisée? Je penche pour l'affirmative et je suis d'avis que l'une des premières contributions aux recherches, en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, devrait être de favoriser les recherches d'ordre économique et matériel sur cette question.

Me fondant sur mes connaissances sylvicoles, je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que les réserves vont fournir une réponse affirmative. A cet égard, permettez-moi de donner un exemple. Nous avons essayé de trouver du bois à couper, pour la bande qui habite la réserve de Gull-Bay, à l'ouest du lac Nipigon. Mais, à la suite des incendies des dernières années, il ne reste plus de boisé qui vaille la peine d'être coupé, dans la réserve ou dans un rayon de 20 milles. La réserve comprend environ 300 à 325 Indiens, dont une centaine d'hommes robustes et désireux de travailler. Cependant, le niveau annuel du chômage y est d'environ 75 ou 80 p. 100.

A mon avis, la bande pourrait conclure une entente, aux termes de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, en vue d'élaborer un programme de conservation, soit pour reboiser les terres